



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grippe aviaire

Question au Gouvernement n° 3234

Texte de la question

GRIPPE AVIAIRE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Door, pour le groupe UMP.

M. Jean-Pierre Door. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, la résurgence en Europe du virus H5N1, notamment en Hongrie, en Russie et depuis quelques jours dans le Sud-Est de la Grande-Bretagne, nous confirme qu'en matière de sécurité sanitaire il ne faut jamais baisser la garde. En effet, même si aucun cas de grippe aviaire n'a été enregistré en France depuis avril 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a décidé, dès hier soir, de renforcer les mesures de surveillance et de protection de nos volailles, décision dont je ne peux que me réjouir. Vous avez d'ailleurs adopté cette recommandation et pris des mesures nécessaires comme l'interdiction de lâcher des pigeons et de transporter des appelants.

Élaboré depuis maintenant trois ans et évalué régulièrement, le plan pandémie du Gouvernement français est considéré par les experts comme l'un des meilleurs sur le plan international. Mais le virus H5N1, hautement pathogène, interdit à tous - dirigeants politiques, instances de sécurité sanitaire ou encore éleveurs avicoles - le moindre relâchement. Vous le savez, monsieur le ministre, la mission d'information présidée par Jean-Marie Le Guen et dont je suis le rapporteur poursuit ses travaux régulièrement.

Comptez-vous adopter d'autres mesures dans les jours qui viennent en fonction de l'évolution de la situation et quelle sera l'implication de la délégation interministérielle de lutte contre la grippe aviaire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Dominique Bussereau, *ministre de l'agriculture et de la pêche*. Monsieur Door, vous avez travaillé sur ce sujet avec M. Jean-Marie Le Guen et d'autres de vos collègues dans le cadre d'une mission d'information parlementaire. Aucun cas de grippe aviaire n'avait jusqu'à présent été signalé cet hiver dans l'Union européenne. Des inquiétudes très graves s'étaient manifestées en Russie, en Égypte, en Indonésie et ailleurs. Depuis quelques jours, c'est au tour de l'Union européenne d'être touchée, une fois en Hongrie et une fois sur le territoire britannique.

Le Premier ministre a réuni ce matin les ministres concernés, dont le ministre de la santé et moi-même, pour dresser le bilan de la situation. Pour l'instant, on ignore la cause de ce qui s'est passé en Angleterre - on espère le savoir -, mais les autorités britanniques ont pris toutes les mesures de précaution nécessaires.

En respectant strictement le conseil de l'AFSSA, nous avons adopté des mesures de précaution : interdiction des appelants - mais la chasse est fermée depuis le 31 janvier - et de certains types de lâchers de pigeon, et nous avons demandé à tout le réseau sanitaire de se mobiliser et de procéder à une surveillance. Je lance donc ici, relayant les propos du Premier ministre ce matin, un appel à tous les éleveurs, à tous les partenaires du système vétérinaire, mais aussi aux chasseurs, aux promeneurs, à tous ceux qui sont dans la nature pour signaler tout ce qui pourrait s'avérer suspect.

Si nous sommes vigilants, comme nous l'avons été l'an passé, nous devrions éviter pour notre pays, sauf aléas, le phénomène de la grippe aviaire. En tout cas, cela passe par la mobilisation de tous, des éleveurs, des vétérinaires et des pouvoirs publics.

Je vous remercie, monsieur Door, de m'avoir permis d'appeler à la mobilisation de chacun, mais il n'y a pas de raison de s'affoler pour l'instant. Nous sommes dans une période d'observation et de prévention.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Door](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3234

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 février 2007